

SICAV AXIS TRESORERIE
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2026

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 30 JUIN 2026

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société « **SICAV Axis Trésorerie** » au 30 juin 2026, qui font apparaître un actif net de **50.691.486** dinars pour un capital de **49.294.435** dinars et une valeur liquidative égale à **110,738** dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration.

Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les actifs de SICAV Axis Trésorerie, s'élevant au 30 Juin 2026 à 50.786.146 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 39.711.097 dinars, soit 78,19% de valeurs mobilières et de 10.982.990 dinars, soit 21,63% de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux égaux à 80% et 20%.
- Les emplois de SICAV Axis Trésorerie sous forme d'emprunts obligataires, de bons de trésor et de parts d'OPCVM, s'élèvent au 30 Juin 2026 à 24.943.432 dinars, soit 49,11% du total des actifs. Cette proportion n'est pas conforme aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit un taux minimum de 50%.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ces points.

Tunis, le 28 Août 2026
Le Commissaire aux Comptes

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

BILAN ARRETE AU 30 Juin 2026
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Portefeuille-titres	4.1.1	24 943 432	16 666 860	19 899 027
Titres des Organismes de Placement Collectif		2 515 878	1 119 221	1 666 439
Obligations et valeurs assimilées		22 427 554	15 547 639	18 232 588
Placements monétaires et disponibilités		25 750 655	37 666 312	20 983 487
Placements monétaires	4.1.2	20 262 750	26 672 438	19 058 618
Disponibilités		5 487 905	10 993 874	1 924 869
Autres Actifs	4.1.5	92 059	162 334	82 376
TOTAL ACTIF		50 786 146	54 495 506	40 964 890
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	4.1.6	46 706	49 953	41 497
Autres créditeurs divers	4.1.7	47 954	45 110	50 079
TOTAL PASSIF		94 660	95 063	91 576
ACTIF NET				
Capital	4.1.8	49 294 435	52 945 792	38 693 966
Sommes distribuables		1 397 051	1 454 651	2 179 348
Sommes distribuables des exercices antérieurs		276	102	73
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 396 775	1 454 549	2 179 275
ACTIF NET		50 691 486	54 400 443	40 873 314
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		50 786 146	54 495 506	40 964 890

ETAT DE RESUTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	382 311	700 741	230 034	446 500	982 408
Revenus des obligations et valeurs assimilées		349 288	667 718	223 121	439 587	975 495
Dividendes		33 023	33 023	6 913	6 913	6 913
Revenus des placements monétaires	4.2.2	362 092	722 987	434 927	574 254	1 556 101
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		744 403	1 423 728	664 961	1 020 754	2 538 509
Charges de gestion des placements	4.2.3	- 104 975	- 199 217	- 96 534	- 147 272	- 356 814
REVENU NET DES PLACEMENTS		639 428	1 224 511	568 427	873 482	2 181 695
Autres charges	4.2.4	- 22 130	- 43 383	- 20 131	- 34 347	- 79 103
RESULTAT D'EXPLOITATION		617 298	1 181 128	548 296	839 135	2 102 592
Régularisation du résultat d'exploitation		202 316	215 647	617 256	615 414	76 683
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		819 614	1 396 775	1 165 552	1 454 549	2 179 275
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		- 202 316	- 215 647	- 617 256	- 615 414	- 76 683
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		45 759	107 502	- 2 903	17 184	84 172
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-	6 755	6 750	6 750	11 943
Frais de négociation de titres		-	-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		663 057	1 295 385	552 143	863 069	2 198 707

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	663 057	1 295 385	552 143	863 069	2 198 707
Résultat d'exploitation	819 614	1 181 128	548 296	839 135	2 102 592
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	45 759	107 502	- 2 903	17 184	84 172
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	6 755	6 750	6 750	11 943
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	- 2 245 689	- 2 245 689	- 2 045 890	- 2 045 890	- 2 045 890
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	8 917 617	10 768 476	33 682 826	34 490 623	19 627 856
Souscriptions	28 979 108	44 706 543	51 181 716	59 221 991	100 537 971
- Capital	26 882 924	41 711 977	46 581 830	53 794 917	91 392 722
- Régularisation des sommes non distribuables	1 483 151	2 280 833	2 385 997	2 749 091	4 708 178
- Régularisation des sommes distribuables	613 033	713 733	2 213 889	2 677 983	4 437 071
Rachats	- 20 061 491	- 33 938 067	- 17 498 890	- 24 731 368	-80 910 115
- Capital	- 18 411 933	- 31 772 360	- 15 973 845	- 22 456 341	- 73 673 844
- Régularisation des sommes non distribuables	- 1 016 048	- 1 734 239	- 819 251	- 1 146 004	- 3 809 400
- Régularisation des sommes distribuables	- 633 510	- 431 468	- 705 794	- 1 129 023	- 3 426 871
VARIATION DE L'ACTIF NET	7 537 301	9 818 172	32 189 079	33 307 802	19 780 673
ACTIF NET					
En début de période	43 154 185	40 873 314	22 211 364	21 092 641	21 092 641
En fin de période	50 691 486	50 691 486	54 400 443	54 400 443	40 873 314
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	374 705	360 306	193 746	186 583	186 583
En fin de période	457 758	457 758	493 839	493 839	360 306
VALEUR LIQUIDATIVE	110,738	110,738	110,158	110,158	113,440
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,64%	5,95%	5,18%	5,51%	5,62%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV Axis Trésorerie est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003 sous le n°01-2003.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune.

Le dépositaire de SICAV AXIS TRESORERIE est ARAB TUNISIAN BANK (ATB), le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers arrêtés au 30-06-2026 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Evaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ; et

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Au 30 Juin 2026, la société SICAV AXIS TRESORERIE ne détient pas une souche de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.3. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4. Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.5. Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.6. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 24 943 432 dinars au 30 Juin 2026, détaillé comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
	Obligations & valeurs assimilées		21 507 379	22 427 554	44,243%	920 176
	Obligations		8 506 792	8 869 663	17,497%	362 871
	Emprunt national		3 995 632	4 163 971	8,214%	168 339
TNX0K9990B08	EMP NAT 2024 T2 CB TF	5 000	500 000	505 048	0,996%	5 048
TNHG2VXQ3BG0	EMP NAT 2022 T1 CB TF	10 000	600 000	612 289	1,208%	12 289
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT 2022 T2 CB TF	10 000	600 000	601 967	1,188%	1 967
TN0008000838	EMP NAT 2022 T3 CB TV	5 000	400 000	423 964	0,836%	23 964
TNRGVSC8DE36	EMP NAT 2022 T3 CB TF	10 000	800 000	847 216	1,671%	47 216
TNZBXQU5RZ91	EMP NAT 2021 T3 CA TF	20 133	95 632	103 086	0,203%	7 455
TNX0K9990B08	EMP_NAT2021/B_5A_8.8%	10 000	1 000 000	1 070 400	2,112%	70 400
	Emprunt société		4 511 160	4 705 692	9,283%	194 532
TN0003400330	AB2008_20A_7%_21/05	3 000	30 000	30 189	0,060%	189
TNMA55MMDD46	ATL-2023-1-5A-10,5% CATEGA	5 000	200 000	205 845	0,406%	5 845
TN0PID0RGAE6	BHSUB2021-2_9,1%_7A_C	10 000	600 000	630 516	1,244%	30 516
TN0002601185	STBSUB19_7A_11,5%_29/11	5 000	500 000	526 970	1,040%	26 970
TN0002601219	STBSUB2020_1_7A_11%_16/4	5 000	100 000	101 832	0,201%	1 832
TNMCJHUZPRD0	TLF2023-2-5A-10,7%	5 000	300 000	312 242	0,616%	12 242
TN0003900248	UIB09/1_20A_5,85%_17/07	3 000	60 000	62 685	0,124%	2 685
TN0003900248	UIB09/1_20A_5,85%_17/07C	2 700	54 000	56 416	0,111%	2 416
TN0003900263	UIB2011-1_20A_6,3%_26082011	5 600	167 160	174 447	0,344%	7 287
TNTWU2KQRW5	UBCISUB-2025-1-CA-TF--5A-9.3%	15 000	1 500 000	1 571 241	3,100%	71 241
TN4X28FG1HN5	UBCISUB-2025-2-CA-TF--5A-9.1%	10 000	1 000 000	1 033 308	2,038%	33 308
	Bons du trésor assimilables		13 000 587	13 557 892	26,746%	557 305
TN0008000580	BTA 6.3% OCT 2026	3 850	3 715 635	3 984 468	7,860%	268 833
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028	81	69 741	79 466	0,157%	9 725
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028	213	193 191	209 362	0,413%	16 171
TN0008000739	BTA_7.4%_14_02_2030	1 500	1 450 500	1 477 888	2,915%	27 388
TN0008000812	BTA_7.5%_13_12_2028	1 000	970 000	1 012 258	1,997%	42 258
TN0008000812	BTA_7.5%_13_12_2028	1 200	1 177 020	1 214 710	2,396%	37 690
TN0008000762	BTA_8%_18_11_2030	1 500	1 471 500	1 523 265	3,005%	51 765
TNN0SOORH1F1	BTA_8.25%_13_06_2031	1 000	953 000	985 558	1,944%	32 558
TNNC6SZ1UFM6	BTA_9.37%_22_06_2029	3 000	3 000 000	3 070 916	6,058%	70 916
	Titres OPCVM		2 217 295	2 515 878	4,963%	298 583
TN5LPQ7WPQG8	FCP Axis AAA	12 930	1 489 699	1 469 559	2,899%	- 20 140
TN9LYNLKMSY6	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	5 489	727 596	1 046 319	2,064%	318 723
	TOTAL		23 724 673	24 943 432	49,206%	1 218 759
	Pourcentage par rapport à l'actif		49,115%			

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 20 262 750 dinars au 30 Juin 2026, réparti comme suit :

Code ISIN	Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% Actif net	Intérêts courus
	Certificats de dépôt	12 784 412	12 866 982	25,38%	82 571
TN1WL85MGGM8	CDSATBH4MDT7,74%100J230926	3 932 648	3 943 424	7,78%	10 776
TNWDFHJ6NJ21	CDSATBNA2.5MDT7,49%100J090926	2 459 237	2 471 466	4,88%	12 229
TNWXI6VXZLL4	CDSATBTK2.5MDT7,49%100J090926	2 459 237	2 471 466	4,88%	12 229
TNQGBRLR7KO5	CDSICAVBTK2MDT7,34%100J290726	1 968 030	1 991 048	3,93%	23 019
TN8SB0XOSHD7	CDSICAVUBCI2MDT7,99%100J310726	1 965 260	1 989 578	3,92%	24 318
	Prise en pension	4 399 234	4 471 638	8,82%	72 404
	PLBNASAT4.4M7.5%91J_13072026	4 399 234	4 471 638	8,82%	72 404
	Bons de Trésor	1 854 783	1 900 683	3,75%	45 900
TN508MV19M08	BTC_52_SEMAINES_08022027_7.68%	1 854 783	1 900 683	3,75%	45 900
	Dépôts à terme	1 000 000	1 023 446	2,02%	23 446
	BNA_1M_TMM+1.5%_25/02/2026	1 000 000	1 023 446	2,02%	23 446
	Total	20 038 429	20 262 750	39,97%	224 321
	Pourcentage par rapport à l'actif			39,90%	

4.1.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 30 Juin 2026, le ratio susvisé s'élève à 21,63%.

4.1.4. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 30 Juin 2026 une valeur comptable de 39 711 097 DT, soit 78,19% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres			Placements monétaires		Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt	BTCT		
ETAT	4 163 971	13 557 892			1 900 683	19 622 545	38,64%
AB	30 189					30 189	0,06%
ATL	205 845					205 845	0,41%
BH	630 516					630 516	1,24%
STB	628 802					628 802	1,24%
TLF	312 242					312 242	0,61%
UIB	293 548					293 548	0,58%
UBCI	2 604 549					2 604 549	5,13%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE			1 046 319			1 046 319	2,06%
FCP Axis AAA			1 469 559			1 469 559	2,89%

BH				3 943 424		3 943 424	7,76%
BTK				4 462 514		4 462 514	8,79%
BNA				2 471 466		2 471 466	4,87%
UBCI				1 989 578		1 989 578	3,92%
Total	8 869 663	13 557 892	2 515 878	12 866 982	1 900 683	39 711 097	78,19%

4.1.5. Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2026 à 92 059 DT contre 162 334 DT au 30/06/2025 et se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	- 6 706	- 6 706	- 6 706
Autres débiteurs	78 029	162 334	82 376
Retenue à la source sur BTA	14 030	-	-
Total	92 059	162 334	82 376

4.1.6. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2026 à 46 706 DT contre 49 953 DT au 30/06/2025 et se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Rémunération du dépositaire	8 966	8 966	6 015
Rémunération du gestionnaire	37 740	40 987	35 482
Total	46 706	49 953	41 497

4.1.7. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2026 à 47 954 DT contre 45 110 DT au 30/06/2025 et se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Commissaire aux comptes	21 065	17 861	27 981
Etat retenue à la source	6 321	10 844	4 567
CMF	4 516	4 875	4 264
Jetons de présence	9 967	8 744	7 515
Publications	5 374	2 115	5 021
TCL	691	651	711
Autres créditeurs divers	20	20	20
Total	47 954	45 110	50 079

4.1.8. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2026, se détaillent ainsi :

Capital au 31-03-2026

Montant	40 310 582
Nombre de titres	374 705
Nombre d'actionnaires	454

Souscriptions réalisées

Montant	26 882 924
Nombre de titres émis	263 571
Nombre d'actionnaires nouveaux	35

Rachats effectués

Montant	(18 411 933)
Nombre de titres rachetés	180 518
Nombre d'actionnaires sortants	14

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	45 759
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables	467 103
Frais de négociation de titres	-

Capital au 30-06-2026

Montant	49 294 435
Nombre de titres	457 758
Nombre d'actionnaires	475

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2026 au 30/06/2026 à 382 311 DT contre 230 034 DT pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
Revenus des obligations et titres émis par le trésor					
Revenus des BTA	187 634	336 954	72 583	125 324	356 870
Revenus des obligations	161 654	330 764	150 538	314 263	618 625
Revenus des titres OPCVM					
- Dividendes	33 023	33 023	6 913	6 913	6 913
Total	382 311	700 741	230 034	446 500	982 408

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2026 au 30/06/2026 à 362 092 dinars contre 434 927 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
Revenus des certificats de dépôt	111 115	130 769	100 061	131 353	420 637
Revenus compte courant rémunéré	51 510	97 576	172 875	223 746	401 686
Revenus des prises en pension	82 993	260 939	64 343	121 507	315 972
Revenus des Bons de trésor CT	99 541	210 256	97 648	97 648	387 884
Revenus des comptes à terme	16 933	23 447	-	-	29 922
Total	362 092	722 987	434 927	574 254	1 556 101

4.2.3 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2026 au 30/06/2026 à 104 975 dinars contre 96 534 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
Rémunération du gestionnaire	103 492	196 267	95 051	144 322	350 864
Rémunération du dépositaire	1 483	2 950	1 483	2 950	5 950
Total	104 975	199 217	96 534	147 272	356 814

4.2.4 Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04/2026 au 30/06/2026 à 22 130 DT contre 20 131 DT pour la même période de l'exercice 2025 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
Rémunération du commissaire aux comptes	4 895	9 845	5 005	9 955	20 075
Redevances du CMF	11 499	21 807	10 561	16 036	38 985
TCL	1 403	2 659	768	1 574	4 309
Frais de publicité	3 094	6 154	2 044	3 754	10 010
Charges diverses	1 239	2 518	1 353	2 628	5 324
Contribution sociale de solidarité	-	400	400	400	400
Total	22 130	43 383	20 131	34 347	79 103

5. Rémunération du dépositaire et du gestionnaire :

5.1 Rémunération du dépositaire

La convention de dépôt établie entre SICAV Axis Trésorerie et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 950 dinars TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

5.2 Rémunération du gestionnaire

La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion est calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.